



## **Compte rendu final de l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux**

Du 28 juin au 01 juillet 2006 s'est tenu au Jardin Botanique de Limbé (Province du Sud-Ouest, Cameroun), l'atelier sous-régional sur « Le Cadre Légal et Réglementaire Régissant l'Utilisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) », organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Coopération Allemande au Développement (GTZ).

L'atelier, présidé par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, M. Raymond Ndomba Ngoye, avait pour but de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire en vue de favoriser une gestion participative et durable des PFNL pour le bien être des populations rurales et pour une meilleure contribution de ces produits à l'économie des pays de la sous région.

Plus spécifiquement, il s'agissait de passer en revue et de valider les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale réalisées dans le cadre du projet FAO/PFNL «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » et de proposer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

L'atelier a réuni les consultants légaux du projet FAO/PFNL et les Points Focaux Gouvernementaux dudit projet, représentant le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo. La rencontre a également regroupé des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales de plusieurs pays, des institutions de recherche, des administrations locales et des partenaires au développement. La liste des participants est jointe en annexe.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le mercredi, 28 juin, en fin de journée après la visite guidée du Jardin Botanique de Limbé. Après le mot de bienvenue du Délégué Départemental du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la parole fut donnée à Mme Atanga, Chargée de Programme de la FAO, qui a prononcé une allocution centrée sur l'intérêt des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique des populations de l'Afrique Centrale, rappelant également l'implication de la FAO à travers plusieurs projets d'intérêt régional depuis 2001. L'allocution du représentant de la GTZ, M. Falkenberg, a réitéré tout l'intérêt que l'Allemagne, à travers le bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC, porte à l'amélioration du cadre légal comme moyen de développement socio-économique des PFNL. Il a notamment souligné l'importance du Plan de Convergence de la COMIFAC pour orienter les actions des Etats membres et des partenaires publics et privés en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté.

Le discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a été l'occasion de remercier les participants et les organisateurs pour cet atelier qui devrait faire avancer la problématique de l'harmonisation des politiques forestières sous-régionales dans leur dimension spécifique concernant les

PFNL. Il a souligné l'importance que la COMIFAC attache à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des PFNL dans la perspective du développement des filières économiques, de la lutte contre la pauvreté au niveau des populations les plus vulnérables, de l'application et de l'harmonisation des textes et de la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

L'atelier sous-régional de Limbé fait suite à l'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'état d'avancement du projet FAO/PFNL qui s'est tenu à Kribi du 25 au 27 juin 2006. Pendant cet atelier qui regroupait les Points Focaux nationaux et plusieurs partenaires institutionnels, les études commanditées par le projet pour faire l'état des lieux des PFNL en Afrique Centrale ont été présentées par les consultants et les institutions qui les ont conduites. Il s'agissait notamment des travaux suivants :

- La gestion et l'exploitation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'utilisation et la commercialisation locale et nationale des PFNL;
- Le commerce international et régional des PFNL alimentaires de l'Afrique Centrale ;
- Le cadre légal régissant la gestion, l'utilisation et le commerce des PFNL en Afrique Centrale;
- Le cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'impact de l'exploitation forestière sur la disponibilité des PFNL dans le Bassin du Congo;
- Les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale.

Par ailleurs, chaque Point Focal du projet FAO/PFNL en Afrique Centrale a présenté un état des lieux des PFNL dans son pays.

Les débats sur l'état des lieux du secteur PFNL en Afrique Centrale axés sur les aspects de gestion durable, d'exploitation, de commercialisation, de certification et du cadre politique et institutionnel de ces produits ont permis de constater qu'un des soucis majeurs de l'ensemble des acteurs est l'amélioration nécessaire du cadre légal et réglementaire, tant au niveau sous-régional qu'au niveau des Etats membres de la COMIFAC.

Les exposés de la deuxième journée de l'atelier de Limbé, devant un auditoire élargi, ont ainsi permis de présenter tous les travaux réalisés par les consultants du projet FAO/PFNL sur l'analyse du cadre légal dans chacun des six Etats membres représentés. A chaque fois que possible, la parole était donnée ensuite à un représentant du secteur privé national pour apporter un regard issu des réalités du terrain, permettant alors d'éclairer la compréhension du cadre légal sous l'angle de vue des ceux qui vivent de ces produits.

Les discussions engagées à la suite des présentations ont donné lieu à des échanges souvent vifs mettant en évidence les divergences de vues et d'intérêts entre les acteurs présents. Les questions soulevées lors des débats en plénière ont été regroupées en trois grandes thématiques pour servir de base de discussion pour les groupes de travail de la troisième journée :

- Groupe 1 : Stratégie PFNL de la COMIFAC ;
- Groupe 2 : Elaboration et application du cadre légal ;
- Groupe 3 : Développement économique des PFNL en Afrique Centrale.

La plénière s'est entendue sur le fait que les recommandations de l'atelier devaient d'être claires, concrètes et rapidement utilisables par les décideurs politiques et institutionnels au sein de la COMIFAC. Il a été convenu que la question des PFNL pourrait être introduite à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de la COMIFAC qui se tiendra en République de Guinée Equatoriale en septembre 2006 et que les recommandations de l'atelier seront alors soumises à leur appréciation pour adoption.

Les groupes de travail ont été constitués au début de la troisième journée selon les thématiques mentionnées ci-dessus et ont présenté leurs résultats en plénière en début d'après-midi pour discussion et validation. Après discussions et amendements, la plénière a validé les propositions des groupes.

## **1. Recommandations de l'atelier concernant la stratégie de la COMIFAC en matière de PFNL**

- 1.1 En ce qui concerne la libre circulation des PFNL et le droit d'établissement :
  - Organiser des ateliers sous régionaux (regroupant COMIFAC, CEEAC, CEMAC, opérateurs économiques, peuples autochtones, chercheurs, autorités, etc.) en vue de la formulation d'une approche commune sous-régionale en matière de commercialisation et échange des PFNL sous la responsabilité de la COMIFAC.
- 1.2 En ce qui concerne l'absence de la typologie et la nomenclature communes des PFNL :
  - Faire l'inventaire des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et commerce dans la sous-région et établir des fiches techniques pour chaque produit de manière participative ;
  - Mettre en place une nomenclature sous-régionale des PFNL.
- 1.3 En ce qui concerne la faible visibilité du secteur des PFNL :
  - Diligenter un audit économique et fiscal du secteur des PFNL au niveau sous-régional afin d'améliorer le cadre réglementaire et fiscal et la visibilité économique du secteur.
- 1.4 En ce qui concerne le partage des bénéficiaires :
  - Poursuivre les démarches en vue de l'élaboration des approches communes dans la sous-région dans le cadre de la convention sur la biodiversité (CBD) (qui prend en compte l'aspect « avantage et partage des bénéficiaires »).
- 1.5 En ce qui concerne le processus d'harmonisation des politiques en cours :
  - Définir des recommandations spécifiques pour le secteur PFNL dans le cadre du projet FAO/PFNL relatif à l'axe stratégique 1 « Harmonisation des politiques forestières et fiscales ».
- 1.6 En ce qui concerne les institutions de recherche :
  - Mettre en place une plate forme sous-régionale sur la recherche forestière relative aux PFNL.
- 1.7 En ce qui concerne l'implication des partenaires :
  - Que la COMIFAC mobilise davantage des partenaires en vue d'appuyer les actions en direction de la promotion du secteur PFNL.
- 1.8 Concernant l'amélioration de la gouvernance des PFNL :
  - Que la COMIFAC analyse la possibilité d'inclure les PFNL dans le domaine d'intervention des processus AFLEG/FLEGT.
- 1.9 En ce qui concerne les statistiques :
  - Que la COMIFAC publie périodiquement les statistiques du secteur et inclut éventuellement le volet PFNL dans le rapport sur l'état des forêts dans le Bassin du Congo.
- 1.10 En ce qui concerne l'implication des communautés de base :
  - Que sous l'impulsion de la COMIFAC, les points focaux nationaux que sont les Ministres en charge des forêts sensibilisent les autorités locales transfrontalières en vue d'une gestion durable des PFNL et d'une maîtrise du commerce dans les zones frontalières des pays de la sous région.

## **2. Recommandations de l'atelier concernant l'élaboration et l'application du cadre légal des PFNL**

- 2.1 En ce qui concerne la contribution des PFNL à l'économie nationale :
  - Concilier le droit coutumier et écrit en positivisant les règles traditionnelles afin de promouvoir la gestion durable des PFNL ;
  - Compléter les textes réglementaires au niveau national en prenant en compte les PFNL ;
  - Faciliter et contrôler l'accès aux PFNL pour assurer un commerce durable et équitable.
- 2.2 En ce qui concerne l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations :
  - Prévoir un droit d'accès à but lucratif spécifique aux riverains en dehors des forêts communautaires ;
  - Prévoir la rétrocession d'une quote-part des taxes aux communautés riveraines ;
  - Encourager la création des regroupements professionnels ;
  - Mettre à la disposition des opérateurs économiques nationaux les données d'inventaire.
- 2.3 En ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, y compris les PFNL :
  - Elaborer et/ou appliquer les plans d'aménagement ;
  - Appliquer les législations en vigueur ;

- Définir et mettre en place une politique de recherche appropriée ;
  - Valoriser les connaissances locales ;
  - Adopter des systèmes de légalité dans les forêts sous aménagement ;
  - Mettre en place un cadre incitatif.
- 2.4 En ce qui concerne la bonne gouvernance :
- Améliorer les conditions et les moyens de contrôle ;
  - Rendre effective l'application des lois.

### **3. Recommandations de l'atelier en matière de développement économique des PFNL en Afrique Centrale**

- 3.1 En ce qui concerne les produits :
- Adopter une terminologie commune ;
  - Elaborer une codification harmonisée des produits prioritaires commercialisés dans la sous-région.
- 3.2 En ce qui concerne l'accès à la ressource et la délivrance des agréments :
- Mettre en place un dispositif d'octroi d'agrément spécifique pour les PFNL ;
  - Décentraliser l'obtention de l'agrément ;
  - Etendre le droit d'usage à une commercialisation limitée par zone géographique et par volume spécifique sous le contrôle de l'administration forestière ;
  - Classer les PFNL selon leur degré de menace environnemental ;
  - Assurer le droit d'usage pour la subsistance.
- 3.3 En ce qui concerne l'accès à la ressource et la délivrance des permis :
- Alléger les procédures d'obtention et les durées de validité de permis sur le plan financier et administratif ;
  - Adapter la durée des permis en fonction de la valeur économique et la durabilité de la ressource.
- 3.4 En ce qui concerne la définition des zones de production :
- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des zones d'exploitation pour les PFNL menacés.
- 3.5 En ce qui concerne la circulation des produits :
- Harmoniser les documents administratifs permettant la circulation dans la sous région.
- 3.6 En ce qui concerne les PFNL cultivés :
- Mettre en place un certificat d'origine et un système d'identification et de suivi approprié.

Suite aux discussions en groupe de travail et en plénière, les participants ont été invités lors de la quatrième journée de l'atelier de participer à un voyage d'étude consacré à l'analyse de la gestion et de la commercialisation de *Prunus africana*, une plante médicinale commercialisée au niveau international et disponible dans la région du Mont Cameroun (Buea).

Les participants tiennent à remercier tout particulièrement le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la FAO et la GTZ pour cet atelier sous-régional permettant de faire avancer le concept de développement des PFNL en Afrique Centrale tant dans sa dimension économique et sociale que dans sa dimension environnementale.

Par ailleurs, les participants remercient chaleureusement le Cameroun pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé à Limbé dans un cadre particulièrement adapté et agréable pour des concertations de qualité. Ils prient les représentants du MINFOF et de la COMIFAC de se faire leur porte parole auprès des autorités nationales pour transmettre tous leurs remerciements.

Fait à Limbé le vendredi 30 juin 2006

Les participants

## Annexe: Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Adresses/Téléphones	E-mail
1	BONANNEE Michel	Point Focal, RCA	B.P 830 Bangui (236) 048792	<a href="mailto:Michel_bonannee@yahoo.fr">Michel_bonannee@yahoo.fr</a>
2	MALELE Sébastien	Point Focal, RDC	B.P 1461 Kinshasa (243) 815 080 720	<a href="mailto:semalele@yahoo.fr">semalele@yahoo.fr</a>
3	IMBALO Lambert	Point Focal, Congo Brazzaville	(242) 666 39 10	<a href="mailto:imbalo@yahoo.fr">imbalo@yahoo.fr</a>
4	MITUY ABAGA R.	Point Focal, Guinée Equatoriale	(240) 25 17 80	<a href="mailto:ramonmituy@yahoo.fr">ramonmituy@yahoo.fr</a>
5	NYARE Nathalie	Point Focal, Gabon	(241) 533 20 27	<a href="mailto:nyare@yahoo.fr">nyare@yahoo.fr</a>
6	NDO NKOUMOU J.C.	Point Focal, Cameroun	(237) 784 02 96	<a href="mailto:ndoic@yahoo.fr">ndoic@yahoo.fr</a>
7	NDOMBA Raymond	Point Focal, COMIFAC	(241) 221 35 11/902 70 67	<a href="mailto:ndombangoye@yahoo.fr">ndombangoye@yahoo.fr</a>
8	WALTER Sven	Conseiller Technique FAO	(237) 722 37 71	<a href="mailto:Sven.Walter@fao.org">Sven.Walter@fao.org</a>
9	TOUKO Elise	CIFOR	(237) 971 24 99	<a href="mailto:noukoli@yahoo.fr">noukoli@yahoo.fr</a>
10	TABUNA Honoré	ICRAF	(237) 910 22 84	<a href="mailto:tabunahonore@yahoo.fr">tabunahonore@yahoo.fr</a>
11	NGOME-TATA Precillia	FAO/IRAD	(237) 747 03 92	<a href="mailto:ljang2001@yahoo.fr">ljang2001@yahoo.fr</a>
12	NOIRAUD Jean-Marie	Modérateur		<a href="mailto:jmn@camnet.cm">jmn@camnet.cm</a>
13	ASSENZE Armand	FAO (Rapporteur)	(237) 718 61 83	<a href="mailto:assengze@yahoo.fr">assengze@yahoo.fr</a>
14	WANDJA Chantal	UICN	B.P 5506 Yaoundé (237) 222 64 96/723 84 69	<a href="mailto:Chantal.wandja@uicn.org">Chantal.wandja@uicn.org</a>
15	VUNDU DIA Victor	Consultant, FAO	(243) 815 058 463	<a href="mailto:Victorvundu@yahoo.fr">Victorvundu@yahoo.fr</a>
16	NSOSSO Dominique	Consultant, FAO	B.P 15344 (242) 522 29 19	
17	OBAMA ONDO Crisantos	Consultant, FAO	B.P 207 Bata	<a href="mailto:Obama3333@yahoo.es">Obama3333@yahoo.es</a>
18	DJEUKAM NJINGA Robinson	Consultant, FAO	B.P 3430 Yaoundé (237) 793 76 67	
19	DANDJA MUKOI Hilaire	Africa Foods, RDC	(243) 991 01 83	<a href="mailto:hilariurs@yahoo.fr">hilariurs@yahoo.fr</a>
20	LOUVILA Albert	AJAVAB, Brazzaville	(242) 53 89 883	<a href="mailto:pegguyds@yahoo.fr">pegguyds@yahoo.fr</a>
21	SALES Eloisa	ADMAD	B.P 390, Bata 00240271241	<a href="mailto:Admad-2004@yahoo.fr">Admad-2004@yahoo.fr</a>
22	AWAMBA Jean Claude	CEMAC, Yaoundé	B.P 294 Yaoundé (237) 993 93 84	<a href="mailto:jcawamba@hotmail.com">jcawamba@hotmail.com</a>
23	KOFFI Yao	OAB, Libreville	B.P 1077 Libreville (241) 0775 25 50/0664 23 20	<a href="mailto:KOFYAOLV@yahoo.fr">KOFYAOLV@yahoo.fr</a>
24	NSOGA BOND Remy	Représentant Délégué Provincial, MINFOF Sud-Ouest	(237) 964 28 04	
25	LEKU AZENAKU Francis	Délégué Provincial, MINADER Sud-Ouest	(237) 760 67 13/332 22 14	
26	NGWA C. AMBE	Délégué Provincial, MINEP Sud-Ouest	(237) 719 54 07/332 21 28	
27	NDOUGA André	Président, STIEPFS, Douala	(237) 996 03 91/736 54 63	
28	NZOYEM Nadège	SNV Est	(237) 978 50 40	<a href="mailto:hnozoyemmaffo@snnworl.org">hnozoyemmaffo@snnworl.org</a>
29	KOUNG Jacques	Exportateur PFNL	(241) 0752 41 05	
30	FALKENBERG Claus-Michael	GTZ	(237) 529 00 60	<a href="mailto:Claus-Michael.Falkenberg@gtz.de">Claus-Michael.Falkenberg@gtz.de</a>
31	MAKON WEHIONG Samuel	GTZ	(237) 529 13 02	<a href="mailto:Pqdrn-gtz.makon@creolink.net">Pqdrn-gtz.makon@creolink.net</a>
32	ATANGA Félicitas	FAO	(237) 765 18 35	<a href="mailto:Felicitas.Atanga@fao.org">Felicitas.Atanga@fao.org</a>
33	NGOME Francis	IRAD	(237) 575 94 53	

34	ODIA Christine	Africa Foods, RDC	(243) 998 928 043	
35	NKOUNA ABIA Constant	ANAFOR	(237) 738 84 78	
36	NKAL WOOB George	ANAFOR	(237) 760 80 76	
37	INGRAM Verina	SNV/FGF	(237) 941 73 97	<a href="mailto:vingram@snvwcrLd.org">vingram@snvwcrLd.org</a>
38	STENMANNNS Frank	GFA/KFW	B.P 417 Buea (237) 550 88 35	<a href="mailto:Fs-gfa@iccnet2000.com">Fs-gfa@iccnet2000.com</a>
39	EKABI ETOMA .J	MOCAP	B.P 60 Buea	
40	MAMBO	GTZ		<a href="mailto:okenyemambo@yahoo.com">okenyemambo@yahoo.com</a>
41	FORKAM David Check	LBG	B.P 1396 Limbé	<a href="mailto:Lbgfog1994@yahoo.com">Lbgfog1994@yahoo.com</a>
42	TANDA Godwin A	LBG	B.P 437 Limbé	<a href="mailto:godytanda@yahoo.fr">godytanda@yahoo.fr</a>
43	GÖETZ Eberhard	GTZ	B.P 60 Buea (237) 750 28 86	
44	FOTEU R	FAO/COMIFAC	(237) 547 64 29	
45	NKEFOR Joseph Poteh	DPT MINEP Manyu	(237) 776 21 28	
46	NKWATOH Athanasius	Université de Buea	(237) 787 59 75	
47	NOJOMGUEM T.D	ONG	(237) 792 01 90	
48	AMABO J. NIBA	WHINCONET/RUDA	(237) 773 26 16	
49	CHE Marcellus	WHINCONET	(237) 747 15 26	
50	BEKOH WEJE Jerome	Chercheur	(237) 935 62 55	<a href="mailto:Kjerry87@yahoo.fr">Kjerry87@yahoo.fr</a>
51	MFOUTEM OZONG ASHU	BBCF	(237) 938 56 97	